

DECRET N° 2006-713 DU 29 DECEMBRE 2006

Chargeant Monsieur Edgard Charlemagne ALIA,
Ministre de l'Intérieur, de la sécurité Publique et des
Collectivités Locales de l'intérim de Madame Flore
GANGBO, Ministre de la Santé pour compter du
21 au 26 décembre 2006.

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-622 du 29 novembre 2006 qui l'a modifié ;

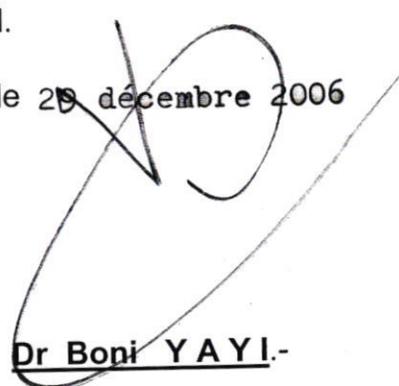
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **21 au 26 décembre 2006**, Monsieur Edgard Charlemagne ALIA, Ministre de l'Intérieur, de la sécurité Publique et des Collectivités Locales est chargé de l'intérim de Madame Flore GANGBO, du Ministre de la santé.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ~~29~~ décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 4 AN. 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 23 JO 1.